

37 sur 36000 ... ou de l'inefficacité comme moyen de gouvernement

Nadine MORANO, secrétaire d'Etat à la Famille, dont les propos ne sont pas toujours d'une grande finesse, était interrogée, au lendemain du Conseil des Ministres de la semaine dernière, sur différentes décisions du chef de l'Etat : voile intégral, absentéisme scolaire et suppression des allocations familiales sur intervention de l'Inspecteur d'Académie ... Sur ce sujet, elle a rappelé que si la famille d'un élève avait des droits, elle avait aussi des devoirs. Et dans la foulée, **elle a évoqué l'existence du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) créé par la loi du 5 mars 2007 à l'initiative du ministre de l'Intérieur qui à l'époque était Nicolas SARKOZY.**

Pour une fois qu'un « officiel » parle du CDDF !

Elle a ajouté que 37 de ces conseils fonctionnaient ...

Cela signifie qu'un millième seulement des communes applique la loi ... Ce qui est un fort déficit d'efficacité ...

Les lois sarkoziennes ne sont-elles pas caractérisées, d'abord, par leur propension à proliférer, ensuite, par celle à ne pas être appliquées ? De même que des armes produites sans utilisation immédiate, sont stockées dans des arsenaux qui lorsqu'ils sont trop bourrés d'armes jusque là inutiles sont vidés par une guerre dont l'occasion est fomentée par ce trop plein, de même les tiroirs s'emplissent de lois répressives laissées en dormance, qui, le jour venu de la tyrannie, justifieront son avènement.

Reste que la loi du 5 mars 2007, en deux de ses articles, institue le CDDF dont le SNCA e.i.L. Convergence exige la mise en place partout où cela est nécessaire, et demande que son fonctionnement réponde aux finalités de sa création et s'effectue dans un esprit respectueux des valeurs républicaines.

Pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence a-t-il adopté ce mandat de mise en place du CDDF ?

- Parce qu'il pense que c'est un outil efficace pour lutter contre la violence scolaire ;
- Parce que cette violence commence par l'absentéisme ;
- Parce que le CDDF ne laisse pas l'Ecole seule face à cette violence *, mais l'appuie, au contraire, sur d'autres institutions républicaines : municipalités, conseils généraux, justice et même police et gendarmerie ;
- Parce que le CDDF est un lieu de dialogue avec la famille de l'élève en rupture scolaire et que ce dialogue l'Ecole, laissée seule, est dans l'impossibilité de le nouer ;
- Parce que le CDDF propose, à l'issue de ce dialogue, un contrat avec la famille ce qui redonne à cette dernière **non seulement le sens de sa responsabilité dans l'éducation de son enfant, mais aussi sa dignité de cellule nécessaire au fonctionnement harmonieux de la Cité**

Il serait grand temps que les organisations syndicales qui, depuis plus de 15 ans, ont laissé pourrir la situation, que les associations de parents d'élèves, que l'Institution elle-

même, se saisissent de cette structure et exigent son fonctionnement républicain dans l'intérêt des élèves, de leurs familles et de la Nation toute entière.

Les cris effarouchés que provoque l'hypothèse de la suspension des allocations familiales disent assez qu'en matière de violence scolaire la posture remplace trop souvent la véritable intention de mettre fin à des comportements qui mettent en cause la mission de l'Ecole : servir l'intérêt général et la République, par conséquent. Servir la Laïcité d'abord !

Mais la perte de l'esprit laïque est sans nul doute une des clés de cette dérive violente qui nie le bien fondé de l'Ecole Publique.

Retrouvons cet esprit laïque en invitant les autres forces républicaines à se joindre à l'Ecole pour l'aider à se débarrasser de cette violence qui la défigure. Or le lieu prévu par la loi pour cette jonction est le CDDF.

Exigeons, tous, que le gouvernement le mette en place sans plus tarder, au lieu de le tenir sous le boisseau, et qu'il fonctionne à la lumière de l'idéal républicain !

L'efficacité politique ne se mesure jamais aux effets d'annonce qui finissent par lasser même les citoyens les plus indulgents pour ceux qui pratiquent la politique du paraître, mais aux actes. Il est plus que temps d'agir contre la violence scolaire en généralisant le Conseil des Droits et Devoirs des Familles.

SFDB, le 26 avril 2010

**La nouvelle disposition qui donnerait à l'Inspecteur d'Académie la possibilité de faire cesser le versement des allocations familiales est une ineptie dans la mesure où, de nouveau, l'Institution scolaire sera obligée de faire retour sur elle-même pour régler seule la question de la violence scolaire. Ce que depuis plus de 15 ans elle a montré qu'elle était dans l'incapacité de faire. Nier la violence ou l'imputer à tel enseignant qui ne saurait pas s'y prendre avec ses élèves est une politique de Gribouille qui n'honore pas l'Ecole où doit se faire l'apprentissage de la raison.*